

CAPA des Certifiés
Accès à la Hors-Classe
- Jeudi 27 avril 2017 -
Déclaration des SNES-FSU et SNESUP-FSU

Cette CAPA des certifiés pour l'accès à la Hors-Classe se déroule dans un contexte national préoccupant. La FSU Orléans-Tours considère avec une extrême gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. Outre les replis nationalistes, les discours de haine et de racisme, le programme du Front National est contraire aux objectifs et valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix que porte la FSU Orléans-Tours. Compte-tenu des pouvoirs octroyés au président de la V^{ème} République, la prise de pouvoir du Front National serait une catastrophe pour notre pays : préférence nationale et racisme d'État aggraveraient encore les fractures de notre société. Les plus fragiles de nos concitoyens seraient les plus touchés. Mais lutter contre les idées d'extrême droite implique de lutter contre les inégalités et les injustices, les politiques libérales en œuvre qui font le lit de l'extrême-droite depuis des années. Continuer sur la voie des politiques libérales ne fera qu'aggraver le chômage et la précarité, fragiliser les services publics et la protection sociale, amenuiser l'égalité de toutes et tous face aux droits élémentaires, renforcer les inégalités sociales...

S'agissant du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir la situation des professeurs certifiés, il y a tout lieu de s'inquiéter également face à des projets politiques qui conduiraient inévitablement à de nouvelles dégradations des conditions de travail et à la remise en cause de la revalorisation timidement amorcée depuis janvier 2017. Pour sa part, la FSU Orléans-Tours poursuivra son engagement en faveur de tous les personnels, pour l'amélioration des conditions de travail, et pour la revalorisation de notre métier, de nos salaires et de nos carrières.

Concernant cette CAPA, qui est la dernière se déroulant de cette façon avant la mise en place du PPCR à la rentrée de septembre 2017, la FSU Orléans-Tours souhaite contester plusieurs aspects qui nous ont interloqués lors de la préparation de cette commission.

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur la date de cette commission qui arrive bien trop tôt à notre goût dans le calendrier (l'an dernier, elle a eu lieu le 13 mai 2016). Ainsi, nous déplorons ne pas avoir eu connaissance des contingents avant la commission. Cela nous empêche d'effectuer sereinement notre travail de commissaires paritaires ce qui n'est pas acceptable. Nous nous sommes donc basés sur les données de l'année dernière comme vous nous l'aviez indiqué par mail le 5 avril 2017. Les chiffres mentionnés dans cette déclaration sont donc susceptibles d'être modifiés ultérieurement.

Nous pourrions nous satisfaire que 96% des collègues du 11ème échelon soient promus à la Hors-Classe. Cependant, les 8 collègues non promus le sont du fait d'avis défavorables qui nous laissent, pour certains, plus que perplexes. Nous nous interrogeons notamment sur la relation entre un avis défavorable et une appréciation élogieuse à propos d'un même collègue décrit comme un « professeur dévoué ». Ne doit-on pas y voir une incohérence entre les avis décidés et les appréciations rédigées par le chef d'établissement ou l'IPR ? Nous rappelons également que les appréciations, d'après la circulaire rectoriale du 3 janvier 2017, doivent tenir compte de l'ensemble de la carrière de l'enseignant, et non pas d'une année ou d'un fait ponctuel. Nous tenons donc, lors de cette CAPA, à revenir sur tous ces avis défavorables.

De plus, 3 professeurs exclus sont très proches de la retraite, ce qui nous pose également problème, et est contraire aux directives du rectorat.. Cette commission devant faire le lien entre l'ancien et le nouveau modèle des débouchés de carrière, nous tenons à rappeler que dans le cadre du PPCR : « Tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins deux grades ». Il ne nous paraît donc pas envisageable que des collègues, à l'aube de la retraite, soient purement et simplement privés de cette promotion. Nous continuons donc à revendiquer que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteints le 11ème échelon depuis 3 ans.

Ce problème se retrouve pour les autres échelons. Ainsi, après une étude détaillée du tableau, 13 collègues se trouvant au 10ème échelon sont privés de l'accès à la Hors-Classe alors qu'ils auront atteint l'âge légal de la retraite en 2017. Au contraire, une dizaine de professeurs étant au 9ème échelon vont accéder à la Hors-Classe alors même qu'ils n'ont pas 40 ans. Ceci est encore en contradiction avec les nouvelles mesures issues du PPCR qui se mettra en place septembre 2017. Pour nous, il est nécessaire d'envisager les promotions de cette année dans l'esprit de ce PPCR et de permettre à toutes les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite d'accéder à la Hors-Classe.

Certaines inégalités perdurent également : les collègues ne sont pas égaux selon leur discipline de recrutement ou encore selon leur sexe,...

Ainsi, un professeur de philosophie accède plus facilement à la Hors-Classe qu'un professeur de S.V.T. En effet, après étude du tableau, sur tous les professeurs de philosophie figurant dans l'ensemble du tableau, 25% de ces collègues sont promus. En revanche, seulement 3,3% des professeurs de S.V.T figurant dans le tableau y ont accès.

Quant à l'égalité femmes/hommes, nous pourrions nous réjouir que 167 sur 288 des collègues promus à la Hors-Classe sont des femmes. Cependant, seulement 5,9 % des femmes figurant dans la totalité du tableau sont promues contre 8,3% des hommes. Les femmes sont donc pénalisées, une fois de plus, malgré elles tout au long de leur parcours de carrière (congé parental, temps partiel,...).